

TARIFS 2024 - 2025 Péri scolaire et Mercredis Loisirs ORCHAMPS VENNES

Tarifs du péri scolaire et Mercredis Loisirs ORCHAMPS VENNES valables du 1er septembre 2024 au 31 août 2025

Tarifs Péri scolaire Orchamps Vennes				
Tranches QF	Prix à l'heure			
	0-800€	801-1000€	1001€ - 1350€	1351 et +
Matin 7h00 - 8h30 arrivée échelonné facturation à la 1/2 d'h* (petit dej jusqu'à 7h45)*	1,64 €	1,82 €	1,88 €	2,00 €
Midi 11h30-13h30	6,53 €	6,74 €	6,97 €	7,21 €
Soir 16h30-18h30 départ échelonné facturation à la 1/2 d'h*	1,64 €	1,82 €	1,88 €	2,00 €
Tarifs Mercredis Loisirs				
Tranches QF	0-800€	801-1000€	1001€ et 1350€	1351 et +
Matin 7h00-9h00 accueil échelonné facturé à la 1/2 d'h (petit dej jusqu'à 8h30)*	1,64 €	1,82 €	1,88 €	2,00 €
Matin 9h00-12h (activité au créneau)	4,94 €	5,40 €	5,59 €	5,99 €
Midi 12h00-14h00	6,53 €	6,74 €	6,97 €	7,21 €
après midi Accueil échelonné 13h30-14h00	0,82 €	0,91 €	0,94 €	1,00 €
Après-Midi 14h00-16h30(activité au créneau)	4,14 €	4,49 €	4,66 €	4,98 €
Soir 16h30-18h30 départ échelonné facturation à la 1/2 d'h*	1,64 €	1,82 €	1,88 €	2,00 €
Journée avec repas de 9h à 16h30	15,59 €	16,64 €	17,21 €	18,17 €

* supplément optionnel de 0,60 € pour le petit déjeuner et le goûter

Fonctionnement tarification aux quotients :

Le quotient familial est calculé par la Caf pour l'ensemble des allocataires,

Pour obtenir ce quotient nous devons posséder :

- Votre numéro d'allocataire
- Votre autorisation pour accéder à CAFPRO et ainsi connaître votre quotient qui sera retenu pour la période de tarification mentionnée ci-contre.

Adhérer à Familles Rurales au prix de 20 €, c'est :

- Permettre, partout en France, la création des services dont toutes les familles ont besoin
- Défendre au quotidien vos intérêts et ceux de votre famille
- Soutenir un projet de qualité et des valeurs essentielles
- Donner au Mouvement les moyens d'agir

Les accueils de loisirs sont déclarés auprès de la D,D,C,S,P,P,

Ils sont soutenus par :

Les communes d'Orchamps-Vennes, Fournets-Luisans, Fuans et la Caf du Doubs

Modalités et modes de paiement :

Les factures doivent être payées à la date d'échéance, Prélèvement automatique

Chèque à l'ordre de **Familles Rurales Val de Vennes**, paiement CB via le portail famille, Chèque CESU, Chèque ANCV

Aides possibles : CAF, MSA, comité d'entreprise sous certaines conditions et sur présentation des justificatifs,



Inscriptions et renseignements : Familles Rurales Association du Val de Vennes - Siège social : 03,81,43,69,87,

Mail: asso.valdevennes@famillesrurales.org/ site internet : www,famillesrurales,org/valdevennes